

Québec français



Le dictionnaire québécois d'aujourd'hui

Pierre Cardinal and Jean-Pierre Jusselin

Number 90, Summer 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/44536ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Cardinal, P. & Jusselin, J.-P. (1993). Le dictionnaire québécois d'aujourd'hui. *Québec français*, (90), 62–64.

ANALYSE DE MATÉRIEL 2

LE DICTIONNAIRE QUÉBÉCOIS D'AUJOURD'HUI

Dernier né des *Dictionnaires Le Robert*, *Le dictionnaire québécois d'aujourd'hui* est un ouvrage à vocation pédagogique qui recense les 40 000 mots nécessaires aux personnes voulant acquérir une connaissance fonctionnelle du français en usage au Québec. De cet ensemble, 10 000 mots sont totalement ou partiellement québécois. C'est à ce jour le dictionnaire qui traite le plus grand nombre de québécismes.

Il y a, bien sûr, des mots spécifiquement québécois qui ont été intégrés à la nomenclature du *Micro-Robert*, l'ouvrage qui a servi de « source » pour la « description du français général¹ ». **Abrier, achaler, banc de neige, cassonade, cégep, débarbouillette, dérougir, frasil, magasiner, maringouin, polyvalente, traversier et tuque** sont de ceux-là. Mais il y a aussi des mots, très courants pour tous les francophones, dont la description a été partiellement remaniée pour faire place aux emplois québécois ; c'est le cas de **balayer** auquel est ajouté le sens sportif et de **balayage** (ajout des sens sportif et politique), de **piéd** pour les expressions **se traîner les pieds** et **avoir les deux pieds dans la même bottine** ou encore de **temps**, le **temps des sucres**.

Pour mesurer l'ampleur de ce travail de révision, il suffit de comparer l'article **bureau** du *Micro-Robert* et celui du *Dictionnaire québécois*. Le lexicographe a supprimé les expressions **bureau ministre** (grand bureau), **jouer à bureaux fermés** et **deuxième bureau** (le service de renseignements de l'armée française). Il a ensuite placé la mention **France** devant **bureau de tabac** et a fait suivre cette expression d'un renvoi à **tabagie**. D'autre part, **bureau de vote** a vu sa

définition modifiée de façon à éliminer les références à la loi électorale française et **bureaux du gouvernement** a été préféré à **bureaux d'une agence**. Voilà pour les modifications et les suppressions.

Les ajouts ne sont pas très nombreux maistriennent beaucoup de place à cause des définitions et des mises en contexte. Ils concernent d'abord le sens de « meuble de chambre dans lequel on range des vêtements » puis les expressions **édifices à bureaux, faire du bureau et party de bureau** (les anglicismes ne sont pas signalés). Il faut noter aussi que les exemples sont parfois féminisés : **les heures de bureau d'une avocate**.

Le lexicographe doit élaguer pour une raison pratique : on ne peut ajouter les mots et les sens québécois à un dictionnaire fait en France sans augmenter sa taille. Si l'on veut qu'il conserve la même vocation et les mêmes dimensions, celles d'un ouvrage didactique de 40 000 entrées, il faut en supprimer certaines en totalité ou en partie. D'un point de vue québécois, un critère s'impose : l'élimination des mots et des expressions qui ne sont pas employés au Québec et dont la connaissance n'est pas de première nécessité pour comprendre les journaux, les livres, les films et les émissions qui viennent d'autres pays francophones, principalement de France. Les mots qui ne sont pas utilisés ici mais dont la connaissance n'est pas inutile seront marqués **France**.

Le problème est que, faute de relevés statistiques suffisants, le lexicographe est réduit à faire confiance à son sentiment linguistique. Son choix est plutôt heureux en ce qui concerne les emplois de **bureau**. Le **deuxième bureau** est une réalité militaire fran-

çaise ancienne, si l'on en croit le *Petit Larousse* de l'année 1993, et **jouer à bureaux fermés** ne jouit pas de la même faveur que **jouer à guichets fermés** que le dictionnaire a retenu à **guichet** et que le quotidien *la Presse* dans son numéro du 18 février 1993 utilisait à la page 16 du cahier C, titrant : « Céline Dion : à guichets fermés ». D'autre part le maintien de **bureau de tabac**, précédé de la mention **France**, s'impose : c'est l'équivalent de **tabagie**.

Mais on peut nourrir quelque doute sur la nécessité de conserver les argotiques **mater** (regarder, surveiller), **maton** (gardien de prison)², **que dalle** (comprendre **que dalle** = ne rien comprendre) ou **riffi** (bagarre). Ou encore des mots du registre familier : **à la bourre** (en retard), **loupiot** (enfant), voire très familier : **clope** (mégot). Par ailleurs ces mots sont précédés de la mention **France** alors que d'autres qui ne sont guère plus connus ne sont pas marqués géographiquement. C'est le cas de **crosses** (chercher des crosses = chercher querelle), de **quibolle** (jambe) ou de **tripette** dans la locution **ça ne vaut pas tripette** (ça ne vaut rien).

Cependant, une comparaison rapide des nomenclatures du *Micro-Robert* et du *Dictionnaire québécois* montre que le lexicographe a vraiment fait un tri dans le vocabulaire familier et populaire de France, éliminant **bésef** (il y en a pas bésef = pas beaucoup), **clamser** (mourir), **clébard** (chien), **colback** (attraper par le colback = par le col), **fayot** (personne zélée), **fayoter** (faire du zèle), **kiki** (gorge, gosier), **loupiote** (petite lampe), **lourde** (porte), **lourder** (mettre à la por-

ter, licensier), **morfal** (qui dévore), **pipelet** (concierge), **pince** (aller à pinces = à pieds), **pinceau** (pied), **riflard** (parapluie), **truander** (voler, escroquer) etc. Les choix sont sans doute critiquables et peuvent parfois paraître très subjectifs mais ils illustrent avant tout les difficultés d'application d'un critère qui semblait simple et allant de soi. Il n'est pas facile de faire un dictionnaire québécois à partir d'un ouvrage conçu en France et d'assurer l'équilibre et la cohérence de la nomenclature, même si, au dire du directeur de la rédaction des *Dictionnaires Le Robert*, Alain Rey³, les trois quarts des mots n'ont pas été touchés car ils ont la même définition et le même usage en France et au Québec⁴.

L'un des avantages des Robert qui en font de bons ouvrages pour l'apprentissage du vocabulaire est le système analogique et synonymique. Il a fallu insérer le vocabulaire québécois dans ce tissu. De fil en aiguille on touche beaucoup d'articles : **constable**, **bœuf** et **chien** ont été introduits dans la série **policier**, **flic**, **poulet** ; **sacrer son camp** dans **se barrer**, **filer**, **se tailler**, **se tirer** ; **achaler**, **badrer** dans **embêter**, **importuner**, **déranger** ; **bazou**, **char**, **minoune** dans la série, **bagnole**, **guimbarde**, **tacot**. Les niveaux de langue sont indiqués : **bœuf**, **chien**, **flic** et **poulet** sont familiers, **policier** et **constable** n'ont pas de marque. Ce rapprochement des termes familiers permet de prendre conscience que **se barrer**, **se tailler** ou **se tirer** ne sont pas plus élégants que **sacrer son camp**, que les noms d'animaux ou le mot **flic** appliqués aux policiers ne sont pas recommandés lorsque l'on s'exprime dans un cadre qui requiert le respect des autres et de soi-même : exposé, lettre d'opinion, compte-rendu de lecture, etc. Des mots comme **boulot**, **s'amener**, **crécher** sont

de niveau familier et ne devraient pas être utilisés de façon banale comme de simples synonymes de **travail**, **arriver**, **habiter**.

Le ministère de l'éducation, par le biais d'une session de formation consacrée à l'évaluation et à l'enrichissement du vocabulaire, recommande l'usage des dictionnaires pour « favoriser le passage de la langue familière à la langue correcte⁵ ». Il propose de donner aux élèves un ou des mots d'usage courant, mais appartenant tantôt à la langue correcte, tantôt à la langue familière selon l'emploi qu'on en fait, le mot **plein** par exemple. Ensuite, les élèves doivent relever les expressions qui sont de registre familier. « Le Petit Robert se prête particulièrement bien à ce genre d'exercice⁶ » ajoute le ministère qui ne voit aucune difficulté dans ce type d'activité.

Or, il y en a une : la méconnaissance par les élèves des expressions qu'ils relèvent. Très peu savent le sens de **à pleins tubes** (à toute vitesse), **en avoir plein les bottes**, **plein le dos** (en avoir assez), **être plein** (ivre), **s'en mettre plein la lampe** (manger et boire abondamment). Ils doivent apprendre à la fois le sens et les niveaux de langue de ces locutions ce qu'ils ne peuvent faire sans repère. La seule expression que les élèves connaissent et perçoivent comme ne pouvant s'utiliser en toutes circonstances est **un gros plein de soupe**. **Plein aux as** est parfois deviné. Cela n'est pas suffisant. Mais si l'on peut ajouter **tomber en pleine face**, **en avoir plein son casque** que l'on trouve à l'entrée **plein** dans le *Dictionnaire québécois* et **en avoir plein son capot** auquel on accède par le système de renvoi à partir de **casque**, les choses s'améliorent. À partir de ces expressions connues, dont l'emploi est maîtrisé, les élèves

peuvent situer celles qu'ils ne connaissent pas, les classer par rapport aux niveaux de langue et éviter les impairs. Voilà donc un avantage qu'offre cet ouvrage, outre le fait que sa consultation pourrait éviter aux élèves de conclure qu'un mot n'existe pas parce qu'il ne figure ni dans *Le Larousse*, ni dans *Le Robert*.

Cependant, des erreurs malencontreuses font que l'on ne peut se fier aveuglément à lui. La marque **fam.** (familier) est parfois oubliée dans les séries synonymiques : ainsi à **se tailler**, les renvois à **se tirer** et **sacrer son camp** ne sont pas précédés de **fam.** bien que ces mots soient notés familiers à l'adresse. De plus le numéro des entrées a été omis, rendant la consultation difficile puisqu'il y en a cinq pour le verbe **tirer** et deux pour **sacrer** et que les cinq entrées de **tirer** occupent plus de deux colonnes alors que les deux de **sacrer** prennent les trois quarts d'une. Ce sont des détails mais qui font que beaucoup d'élèves abandonnent une recherche qui leur demande trop d'efforts.

À **robine** on donne le mot comme courant mais la locution **sentir la robine**, trois lignes en-dessous, est notée familière et à **tonne**, où l'on renvoie à **robine**, ce dernier mot est étiqueté familier. En ce qui concerne les emprunts tels **bull-dozer**, **hamburger**, **soccer**, on remarque l'absence de notation de la prononciation courante, imitant l'anglais, à la finale du mot. À **gang** on traite du québécisme et l'on signale la prononciation française. Mais à **gangster**, seule la prononciation québécoise est notée bien que, dans une remarque, on signale qu'au sens de **crapule** le mot est plus usité en France. Certes, mais il ne se prononce pas de la même façon.

Tout le monde ne sera pas d'accord avec l'absence de la marque familière devant **bobette**, **robineux**, **avoir une face de bœuf**, **se fermer la trappe** ou avec le fait d'entrer **indisable** dans la nomenclature, sans remarque sur l'emploi de ce mot. **Souvlaki** qui est annoncé dans l'introduction, page XI, est absent à l'ordre alphabétique et enfin **coing** qui désigne le fruit du cognassier est suivi de l'indication : (surtout en France). Pourquoi puisqu'il n'y a pas de mot au Québec désignant le même fruit ou un fruit très proche comme dans le cas du bleuet et de la myrtille ?

Mais ce sont les anglicismes qui posent le plus de problèmes. Le dictionnaire veut en proposer un traitement plus conforme au sentiment des Québécois. C'est un projet louable, mais il ne justifie pas l'absence de logique. Les étymologies étant absentes de l'ouvrage, la marque **anglic.**, pour anglicisme, ne peut être perçue que comme mise en garde et non comme la simple indication d'une origine anglaise, ainsi que le voudrait le lexicographe qui introduit là une source de confusion, d'autant plus qu'il définit le mot, dans le même paragraphe, à la page XI de l'introduction, de façon explicitement prescriptive. Car comment distinguer entre des mots tel **disk jockey**, **hit parade**, **jumbo** que l'on doit remplacer par **animateur**, **palmarès** et **grand format** et des mots tels **copyright**, **shampooing** ou **shérif** qui n'ont pas d'équivalents ? La liste est longue de ces anglicismes que l'on ne peut éviter : **football**, **soccer**, **bantam**, **midget** et **pee-wee**, **beatnik** et **skinhead**, **brick** (le fromage), **chop suey** et **shortcake**, **scotch** (le whisky écossais), **scout**, **shilling**, **short**, **shetland** (la laine) etc. D'un autre côté, ne pas signaler comme anglicisme **académique** (en réponse à un

remerciement), **bum**, **caller** (une danse, l'original), **matériel** (tissu) heurtera sûrement le sens linguistique de nombreux Québécois.

Bref le *Dictionnaire québécois* est un ouvrage riche et fort intéressant mais qu'il faut utiliser avec prudence. Il rendra service aux enseignants surtout parce qu'il recense la plus grande partie du vocabulaire familier. Mais ceux-ci devront souligner ses limites à leurs élèves. Ce n'est pas encore l'ouvrage que tous souhaitent et sur lequel on pourrait se fier. Assurément, l'entreprise est périlleuse ; on ne peut parler d'absence de consensus sur la norme lexicale au Québec, caractérisée par une très grande sensibilité à l'anglicisme et une valorisation du vocabulaire d'origine française. Mais ce consensus est encore théorique et très fragile : en effet, lorsqu'il s'agit de traiter les mots un par un, les difficultés surgissent car beaucoup ont leur propre avis sur le degré d'acceptabilité de tel ou tel vocable. Ce n'est que par tâtonnements, après quelques essais de description, que l'on arrivera à savoir quels jugements les Québécois portent sur leur vocabulaire usuel. Dans cette optique, le *Dictionnaire québécois* était une entreprise nécessaire : la tentative devait être faite, même si elle semble avoir brûlée une étape dans l'évolution de la conscience linguistique québécoise.

Et la polémique qui entoure sa publication sera salutaire si elle permet à l'ensemble de la communauté de prendre conscience de ses besoins et si elle suscite la parution d'autres ouvrages consacrés, en totalité ou en partie, au français en usage au Québec.

Notes :

1. *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*. Montréal, Dicorobert inc., 1992, Introduction, p. XI. (En abrégé : DQA).
2. Le DQA note **mater** et **maton** familiers. Mais le *Hachette* de 1987, le *Petit Robert 1* de 1991 et le *Petit Larousse Illustré* 1993 leur attribuent la marque **argot** ce qui est plus conforme à la réalité.
3. Propos recueillis par Luc Allaire, *Nouvelles CEQ*, janvier 1993, p. 20.
4. Étant donné l'état actuel des recherches sur le lexique contemporain, l'affirmation selon laquelle les trois quarts des mots ont la même définition et le même usage en France et au Québec, est peut-être prématurée.
5. MEQ, Direction de la sanction des études, *L'habileté à écrire : de l'évaluation formative à l'évaluation sommative. Activité 2 : évaluation et enrichissement du vocabulaire. Cahier des participants*, p. 26, non daté. La session de formation s'adresse aux enseignants de français des quatrième et cinquième années du secondaire. Elle est donnée au cours de l'année scolaire 1992-1993.
6. *Loc. cit.*